AA.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-448 DU 12 AOUT 2008

portant organisation militaire territoriale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 juillet 2008 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Le territoire de la République du Bénin est découpé en six (06) Délégations Militaires Départementales (DMD) dont les limites sont définies dans le tableau ci-après :

Siège	Dénomination	Département de compétence
Porto - Novo	Délégation Militaire Départementale Ouémé-Plateau	Ouémé-Plateau
Cotonou	Délégation Militaire Départementale Atlantique-Littoral	Atlantique-Littoral
Lokossa	Délégation Militaire Départementale Mono-Couffo	Mono-Couffo
Abomey	Délégation Militaire Départementale Zou-Collines	Zou-Collines
Parakou	Délégation Militaire Départementale Borgou-Alibori	Borgou-Alibori
Natitingou	Délégation Militaire Départementale Atacora-Donga	Atacora-Donga

Article 2 : La Délégation Militaire Départementale (DMD) est assurée par un officier supérieur des Forces Armées Béninoises dont les attributions sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 août 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective
Du Développement et de l'Evaluation
de l'Action Publique,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,

Issifou Kogui N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,

Félix T. HESSOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 6- CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 4 –MECPDEAP 4 – MISP 4 – MECDN 4 - AUTRES MINISTERES 22– SGG 4 – DGBM-DCFDGTCP-DGID-DGDDI 5 – BN-DAN-DLC 3 – GCONB – DCCT – INSAE 3 – BCP – CSM – CPI – IGAA 4 - UNB – ENA – FASJEP 3 –ORTB 4 –ENEAM 3 – ENAM 4 - JO 1